



COMMUNE DE CHASSORS

16200

Le Maire

Aux

Parents d'élèves

☎ 05 45 81 06 63

Fax 05 45 81 07 65

e.mail : mairie.chassors@wanadoo.fr

A CHASSORS, le 4 mai 2020

Réf : PL/ASB

Objet : Réouverture de l'école le mardi 12 mai 2020

Madame, Monsieur, Chers parents d'élèves,

Comme vous le savez, l'école rouvrira ses portes à compter du mardi 12 mai prochain.

Cette note a pour but de vous indiquer les conditions d'accueil de vos enfants à l'école en respectant les mesures sanitaires que le Gouvernement nous a recommandé.

Nous vous présentons ci-dessous les mesures prises par la collectivité :

➤ Accueil et sortie des classes aux portails

Les élèves rentreront et sortiront par deux portails distincts entre **8h50 et 9h10**.

- Les élèves de CM rentreront et sortiront par le portillon situé au fond de la cour, côté parking du monument aux morts
- Les élèves de maternelle, CP et CE rentreront et sortiront par le portail principal.

Nous remercions les parents des fratries de bien vouloir se rendre aux portails.

Nous demandons à chaque parent de bien vouloir laisser son enfant devant les barrières et de ne pas accéder jusqu'au portail. L'équipe enseignante sera présente ainsi que le personnel communal pour prendre en charge votre enfant.

➤ Prise de température à l'arrivée de l'enfant

Tout enfant accueilli dans l'enceinte de l'école (au portail ou à la garderie) sera soumis à une prise de température à son arrivée. Si toutefois un enfant a une température supérieure ou égale à 37,8°, il ne pourra pas intégrer l'école et devra rentrer chez lui. Nous demandons donc aux parents d'attendre la prise de température pour partir.

➤ Services périscolaires

Les services de garderie et de cantine sont maintenus.

Les enfants qui iront à la garderie le matin, seront accueillis par la porte du réfectoire côté parking.

Attention, la garderie du soir fermera ses portes à 18h15 au lieu de 18h30 afin d'assurer le nettoyage des locaux pour l'accueil des enfants pour le lendemain matin.

Il y aura 2 services de cantine afin d'avoir le minimum d'enfants dans la même pièce.

➤ Les temps de récréation

La cour de récréation sera divisée en 2 parties avec des barrières pour une meilleure organisation ; une cour par classe.

➤ Utilisation de produits - consommables

Produits mis à disposition des élèves et enseignants :

- savon main désinfectant
- lingettes mains désinfectantes
- flacon de gel hydro-alcoolique pour les adultes
- papier à usage unique pour le séchage des mains
- serviettes de table en papier pour le service cantine

Nous incitons les élèves de CP, CE et CM à se munir d'une gourde pour la journée. Ils ont toujours bien évidemment interdit de boire aux robinets. Pour les maternelles, la pratique reste inchangée, les gobelets seront toujours à disposition.

➤ Le port du masque

Le port du masque n'a pas été préconisé pour les enfants mais les employés municipaux en seront équipés.

➤ Entretien et désinfection des locaux

Nous avons mis en place un protocole de désinfection de toutes les surfaces et objets collectifs dans toute l'école avant son ouverture.

Les classes seront désinfectées deux fois par jour.

Le réfectoire qui est utilisé pour le service de cantine et la garderie sera désinfecté avant et après chaque service.

Les sanitaires seront également désinfectés après chaque passage d'enfants.

Un lavage de mains régulier de tous les enfants et adultes sera effectué.

➤ Achat de tickets de cantine et garderie

Une vente de tickets est organisée le mardi 12 mai de 16h00 à 18h00 à la salle des fêtes tout en respectant les mesures sanitaires.

COMMUNE DE CHASSORS

16200



☎ 05 45 81 06 63

Fax 05 45 81 07 65

e.mail : mairie.chassors@wanadoo.fr

➤ Communication parents d'élèves, enseignants, personnel communal

Si vous avez des messages à nous transmettre ou bien échanger sur un sujet, nous vous invitons à communiquer par écrit dans le cahier de votre enfant ou nous envoyer un mail à la mairie à l'adresse suivante : mairie.chassors@wanadoo.fr.

Nous mettrons tout en œuvre afin que les mesures barrières soient adoptées par l'ensemble des élèves et du personnel et que les mesures d'hygiène soient respectées au mieux dans l'intérêt de tous.

Pour les CE et les CM, en cas de non-respect des gestes barrières ou les consignes d'un adulte, par mesure de sécurité, nous ne prendrons pas la responsabilité de garder l'enfant dans l'enceinte de l'école.

Nous comptons sur votre participation afin de rappeler les gestes barrières à vos enfants.

En amenant votre enfant à l'école, vous approuvez ces mesures. Vous avez le choix de mettre vos enfants ou non aux services périscolaires si celles-ci ne vous conviennent pas.

Nous tenons à souligner que ce courrier a été rédigé avec les informations que nous avons à ce jour, soit le 4 mai 2020. Nous sommes amenés à recevoir de nouvelles instructions gouvernementales dans les prochains jours. Nous ne manquerons pas de vous les transmettre.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations dévouées.

Le Maire

Patrick LAFARGE

